



Décret inscriptions: des écoles trichent

Plusieurs écoles ne jouent pas le jeu en matière de respect du décret inscriptions en exigeant soit la présence de l'enfant lors de l'inscription, soit le bulletin, soit le paiement anticipé de certains frais, dénonce lundi dans les pages du Soir l'association Infor Jeunes.

Infor Jeunes a été avertie par des parents de certaines irrégularités, survenues dans plusieurs écoles, essentiellement bruxelloises. Il est question de l'exigence d'apporter le bulletin ou le journal de classe ou que l'enfant soit présent. Ce qui est illégal, rappelle la directrice d'Infor Jeunes de Laeken, Chantal Massaer.

Certains établissements demandent également aux parents de mettre la main au porte-feuille, en parlant de frais de photocopie ou encore "de frais d'inscription, alors que c'est interdit".

Une école demande même aux parents qui s'inscrivent le paiement anticipé pour un voyage scolaire - pas bon marché - censé avoir lieu l'an prochain. "Le but du jeu est clair: c'est dissuader; dissuader les publics défavorisés", dénonce Mme Massaer.

Infor Jeunes a averti la ministre de l'enseignement obligatoire en Communauté française, Marie-Dominique Simonet. Le cabinet de la ministre indique qu'un courrier de rappel des règles du décret a été envoyé à l'ensemble des écoles secondaires et qu'il s'agit d'une première étape avant d'éventuelles sanctions. **Belga**